

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/11/26/2021043306/justel>

Dossier numéro : 2021-11-26/16

Titre

26 NOVEMBRE 2021. - Décret portant assentiment à l'accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté flamande, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française relatif au transport intérieur de dépouilles, fait à Paris le 9 mars 2020

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 17-12-2021 page : 121027

Entrée en vigueur : 27-12-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire et régionale.

[Art. 2](#). L'accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté flamande, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française relatif au transport intérieur de dépouilles, fait à Paris le 9 mars 2020, sortira son plein et entier effet.